



REGLEMENT

URBAN TRAIL ANDREZIEUX-BOUTHEON

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon est organisé par le service des Sports en lien avec l'association du FAC Athlétisme le dimanche 13 juin 2021.

1. PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes :

A partir de Cadets (nés en 2005 et avant) sur le parcours du 9,5 km (125 m D +)

A partir de Juniors (nés en 2003 et avant) sur le parcours de 17,5 km.(130m D +)

sous réserve du respect des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA et applicables au 13 juin 2021 et des dispositions du présent règlement.

Les courses sont ouvertes aux « Joëlettes » mais ne peuvent être ouvertes aux personnes en situation de handicap (fauteuil)

2. INSCRIPTIONS

Pièces à fournir :

Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Sur www.logicourse.fr : jusqu'au vendredi 11 juin minuit :

10€ (9,5 km) et 16€ (17,5 km) (sans frais supplémentaires): Licence ou Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition transmis en ligne en même temps que l'inscription.

Par courrier posté jusqu'au mardi 8 juin minuit :

11€ (9,5 km) et 17€ (17,5 km) A l'adresse suivante :

UTAB Services des sports 23 rue des Bullieux 42160 Andrèzieux-Bouthéon

Un bulletin d'inscription correctement renseigné ;

Un chèque à l'ordre du : « Service des Sports d'Andrèzieux-Bouthéon »

Une photocopie (non restituée) soit :

Sur place, Samedi 12 juin de 14h à 17h :

13€ (9,5 km) et 19€ (17,5 km) au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrèzieux-Bouthéon muni des mêmes pièces que l'inscription par courrier.

1 € par inscription sera reversé à une association caritative.

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

3. RETRAIT DES DOSSARDS à L'AVANCE POUR TOUS CEUX QUI LE PEUVENT.

Au Palais des Sports 23 rue des Bullieux à Andrèzieux-Bouthéon :

Du mercredi 9 au vendredi 11 juin de 9h à 12h et 14h à 17h

Au C A B L rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrèzieux-Bouthéon :

Samedi 12 juin de 14h à 17h

Dimanche 13 juin à partir de 7 h 30

4. AVERTISSEMENTS

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.

L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques etc....

5. DEPART

Le départ sera donné rue des Garennes.

Les coureurs devront porter un masque dès leur arrivée sur le site et l'enlever uniquement après 300 m de course en le gardant avec eux pour le reprendre après l'arrivée.

Ils devront être dans la zone départ 10 minutes avant.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ

6. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire. Les coureurs devront reprendre leur masque après avoir passer la ligne d'arrivée.

7. HORAIRES

9 h : 9,5 km.

9 h20 : 17,5 km

Remise des prix : du 9,5 km et du 17,5 km Après le passage des coureurs sur la ligne d'arrivée.

8. PARCOURS

Les parcours de 9,5 et 17,5 km sont très légèrement vallonnés.

L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, le kilométrage ou les horaires, si les conditions sanitaires ou autres l'exigent.

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

9. RAVITAILLEMENTS (selon les consignes sanitaires gouvernementales)

Aucun poste de ravitaillements sur le parcours et à L'arrivée ; Les coureurs partiront en autonomie avec de l'eau et des barres de céréales qu'on leurs remettra avant le départ.

10. SANITAIRES (Publics)

À l'extérieur du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire UNIQUEMENT.

11. SECURITE / MEDICAL

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations.

Une assistance médicale sera assuré par un médecin et des secouristes située dans la zone d'arrivée et sur le parcours

12. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

13. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être enlever par les coureurs et restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

14. CLASSEMENTS

Il sera établi : pour le 9,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

Il sera établi : pour le 17,5 km :

Un classement scratch individuel toutes catégories : Masculin et Féminin

15 . RECOMPENSES

Un cadeau sera UNIQUEMENT remis aux coureurs lors du retrait de leurs dossards à L'AVANCE.

16. PROTOCOLE

Le protocole aura lieu directement après le passage sur la ligne d'Arrivée

Les athlètes récompensés seront : (48 personnes)

Les podiums Féminin et Masculin sur les 2 courses

+ des 4èmes au 10èmes F et H pour le 9,5 km.

+ des 4èmes au 10èmes F et H pour le 17,5 km

17. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement général ne sera pas affiché sur le panneau situé proche de l'arrivée.

Il figurera rapidement après la fin des courses sur le site www.logicourse.fr puis sur celui du www.fac-athle.fr et de la Mairie.

Il sera également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : cil@athle.fr

Le coureur qui s'inscrit en ligne peut demander dès son inscription que son identité soit masquée, ensuite Logicourse dispose d'une procédure pour informer la FFA. L'identité du coureur est masquée sur les listes d'inscription, l'écran d'affichage des résultats et les listes de classement

18. CHALLENGES

La course Urban Trail Andrézieux-Boutéon compte pour le Challenge Forez Sud 2021.

Tous les coureurs classés sur 3, 4 ou 5 des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium ; uniquement pour les participants aux 5 courses de 10 km ou plus.

La Marcellinoise à St Marcellin en Forez

Dimanche 11 avril ANNULEE

L'Urban Trail d'Andrézieux-Bouthéon

Dimanche 13 juin

Le Tour Pédestre by Trail à St Just St Rambert

Samedi 9 octobre

Les Lieues Foréziennes à Bonson

Jeudi 11 novembre

La Montée St Just St Rambert Chambles

Dimanche 26 décembre

19. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier ; Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit et de rectification aux données personnelles vous concernant.